

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



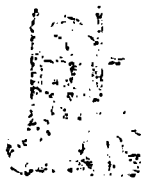
Heureux les cultivateurs, s'ils savent apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 3

St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 17 Janvier 1872

No 16

Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. The Farmer's Journal, Jeudi.

Le Journal d'Agriculture paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison en briques à deux étages, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
1 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " E U \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,
Bureau du Courrier
St. Hyacinthe,
P. Q.

SOINS A DONNER AUX MOUTONS EN HIVER

Les moutons attirent l'attention. L'opinion se transforme. Mais à moins que l'on ne considère le mouton comme formant une partie permanente du bétail de la ferme et qu'on en prenne un soin convenable, il serait préférable de les laisser à eux mêmes.

Les moutons bien soignés sont les plus profitables des animaux domestiques et ceux qui donnent le moins de trouble; mais si on les néglige ou si on ne leur donne pas les soins appropriés, bien peu déperissent aussi rapidement; puis les maladies et la mort en sont souvent la conséquence.

L'hiver est pour eux la saison la plus critique, mais en même temps les douilletter leur serait très nuisible. Avec une bonne nourriture, un troupeau de mouton se trouvera mieux dans une bergerie froide et même exposé à la neige pendant toute la mauvaise saison que dans un logement chaud et bien fermé. Une vie trop récluse, trop renfermée pour les moutons, amène inévitablement les maladies de cerveau et des poumons. A moins que le temps ne soit très mauvais ou que les brebis pleines ne soient sur le point de mettre bas, les moutons doivent être conduits hors des bergeries tous les jours. Ils doivent avoir de l'eau fraîche au moins une fois par jour. S'ils peuvent prendre eux mêmes leur besoin dans une bonne eau courante ce n'en sera que mieux. C'est une erreur de supposer que les moutons se contenteront de neige au lieu d'eau, et cependant beaucoup de troupeaux n'ont pendant tout l'hiver que ce seul moyen d'étancher leur soif.

Le foin de trèfle constitue le meilleur fond de nourriture avec un demiard d'avoine, de seigle ou de sarrasin par jour, si on le peut. Les moutons réussiront mieux si on varie leur nourriture de temps en temps. Dans les endroits

où ces animaux se rendent habituellement, on devrait placer, à leur portée, un peu de sel auquel on a ajouté un quart de soufre. Les cotons de blé d'indo, les pailles peuvent servir comme une nourriture grossière dans laquelle les moutons choisissent ce qu'il y a de meilleur; mais comme nourriture habituelle les pailles ne paraissent pas assez succulentes. Ces aliments peuvent les empêcher de mourir, mais non les entretenir en bon état.

Séparez les moutons en deux catégories au moins. Les agneaux et les brebis pleines qui peuvent être faibles, devraient, dans tous les cas, être séparées des brebis, des moutons et des béliers plus forts et mieux portants, afin qu'on puisse leur donner les soins nécessaires. Il serait encore meilleur de ne mettre ensemble que les moutons et les béliers et de faire ainsi trois divisions. Eloignez les chiens; car dans cette saison, ils deviennent plus méchants. Si l'on garde quelques chiens, il faut qu'ils soient en parfaite connaissance avec le troupeau. Par-dessus tout, soyez patient, posé, attentif et ayez beaucoup de régularité dans la distribution de la nourriture et de la boisson. Ne passez pas de la prodigalité à l'extrême économie: recherchez les proportions convenables et lorsque vous les aurez trouvées, suivez-les sans vous en écarter ni à droite ni à gauche. On ne doit jamais négliger son troupeau une journée et le soumettre à des soins minutieux le lendemain.

Le district de Beauharnois a résolu d'avoir une exposition agricole et industrielle dans le district pour 1872, M. Browning, membre de la chambre d'agriculture, a été choisi comme président, et M. E. H. Bisson, secrétaire trésorier. L'exposition projeté devra avoir lieu à St. Louis de Gonzague, sur le terrain de la société agricole du comté de Beauharnois.

La Minerve dit qu'il y a dans le voisinage de Saint Jérôme, au moins 6000 cordes de bois qui se perd faute d'acheteurs.

L'INDUSTRIE EN RAPPORT AVEC L'AGRICULTURE.

Quelques circonstances particulières nous ont empêché d'écrire à temps opportun la suite des réflexions que nous avions suggérées certaines idées émises par notre confrère du *Nouveau Monde*. Mais comme nous nous sommes engagés à donner plus d'extension à ces remarques, nous ne pouvons maintenant nous dispenser de le faire. La question, du reste, n'a pas perdu de son actualité, et nous ne pouvons qu'être utiles en donnant à nos lecteurs l'occasion de l'étudier sous le plus grand nombre de faces possibles.

Nous avons d'abord combattu cette prétention de notre confrère "que l'agriculture, pour une raison ou pour une autre, ne paye pas en ce pays."

Nous l'avons convaincu, croyons-nous, qu'il aurait dû faire bien clairement une distinction importante, qu'on ne doit jamais manquer de faire quand on écrit sur cette matière; l'agriculture mal dirigée ne paye guères; mais l'agriculture faite d'une manière intelligente, paye incontestablement, dans notre pays comme ailleurs; et ici comme ailleurs, l'agriculture peut être améliorée, et le devoir de la presse est d'en persuader nos cultivateurs, mais non de leur donner à entendre que le sol qu'ils exploitent ne saurait les rémunérer de leurs fatigues et de leurs travaux.

Nous désirons dans cet article, attirer l'attention de notre confrère sur une autre idée qu'il a émise et que nous croyons une grave erreur. Il prétend que durant sept mois de l'année, la classe agricole manque de travail.

Cette assertion est loin d'être exacte.

Qu'il y ait un certain nombre d'agriculteurs qui croient n'avoir rien à faire, ce n'est que trop vrai. Mais de là à conclure qu'en effet nos cultivateurs manquent d'ouvrage durant l'hiver, ce n'est pas d'une logique rigoureuse.

Le fait est que l'état du cultivateur offre constamment à celui-ci des sujets d'occupation. Le soin des animaux, la préparation de leur nourriture, l'approvisionnement de combustible, la comptabilité, une foule d'autres choses s'imposent à l'activité du fermier. Et si les travaux de rigueur ne sont pas suffisants pour occuper tous ses moments, il devrait consacrer ses loisirs à s'instruire des choses qui concernent son art. L'étude pour le cultivateur comme pour tous les autres hommes est une occupation qui ne peut être considérée comme simplement de luxe. Si tous ceux que l'agriculture compte sous sa bannière consacraient à l'étude de leur état plus de temps qu'ils ne le font généralement, nos terres ne perdraient pas si tôt leur fertilité, et la routine ferait bientôt place aux perfectionnements qu'on voit ailleurs.

Suivant nous, donc, il n'est pas exact de dire que le cultivateur manque d'ouvrage durant l'hiver; ses occupations

ordinaires sont suffisantes pour employer tout son temps, s'il veut bien faire tout ce qu'il a à faire. Mais dans le cas où elles ne le seraient point, qu'il lise les journaux, les livres qui traitent de l'agriculture, et son temps sera bien rempli.

Et la mission de la presse n'est pas de dire aux cultivateurs qu'il n'a rien à faire, mais de lui persuader qu'il peut trouver sur sa ferme de quoi s'occuper constamment d'une manière rémunérative; de lui dire franchement qu'il ne travaille pas assez parfois, qu'il est enclin à perdre son temps, à se faire illusion sur la valeur des soins qu'il doit donner à tout; c'est aussi de lui indiquer quels sont les travaux auxquels il peut se livrer et auxquels ils ne songent pas peut être; c'est de l'engager à se rendre compte de tout soit par la lecture, soit en visitant les fermes en renom, soit par la conversation avec des hommes plus avancés que lui; c'est de l'inviter à consacrer quelques-unes de ces soirées, qu'il passe parfois dans l'oisiveté, parce qu'il lui semble qu'il n'a rien à faire, à tenir en ordre sa comptabilité. Disons aux cultivateurs de travailler, sans crainte de les froisser; ceux qui remplissent bien leurs devoirs ne le seront certainement pas, car ils comprendront que nous les donnons pour modèles à ceux qui ne le font pas; et ces derniers, un jour, nous sauront gré de leur avoir donné ces conseils.

C'est en disant le contraire qu'on porte les gens à l'oisiveté, aux dépenses, à la pauvreté, et qu'enfin de compte, on leur aide à prendre le chemin de l'étranger.

On se préoccupe beaucoup de savoir quelles sont les causes de l'émigration canadienne; nous ne voulons pas aujourd'hui nous apesantir sur ce sujet, mais nous dirons que pour nous, il ne fait pas doute qu'une des causes de ce fléau a été cette oisiveté dans laquelle un grand nombre de nos compatriotes sont tombés, quand à côté d'eux, tout dépérissait sans qu'ils s'en aperçussent, faute de soins ou de travail.

Le but du *Nouveau Monde*, en affirmant que l'agriculture ne paye pas, et que durant sept mois de l'année, les cultivateurs manquent d'ouvrage, était d'appuyer plus fortement sur la nécessité du développement de notre industrie.

Telle est son argumentation: l'agriculture ne paye pas; créez donc de nouvelles industries afin de donner à notre population un genre d'occupation qui lui rapporte plus de bénéfices; et ceux là même qui resteront attachés au sol, iront, durant sept mois de l'année s'enfermer dans les établissements manufacturiers, car durant tout ce temps ils n'auront rien à faire chez eux; vous aurez rendu service à cette dernière classe.

En développant notre industrie d'avantage, la classe agricole en bénéficiera sans aucun doute; nous ne nions point cela, et nous expliquerons la chose plus

tard; mais nous contestons fortoment que l'agriculture puisse tirer son profit de l'industrie, de la manière indiquée par le *Nouveau Monde*.

Ce n'est pas en éloignant l'homme de son champ, et de tous ses intérêts que vous le ferez prospérer, ni lui, ni ses affaires. Or, en tenant le fermier occupé pendant plus de la moitié de l'année dans des manufactures, vous l'enlèvez complètement aux travaux qui doivent d'abord réclamer sa présence, et de tout ce qui doit être l'objet de sa vigilance. La conséquence naturelle de cet éloignement sera la négligence des intérêts de la ferme; en d'autres termes, l'appauvrissement du patrimoine.

Un autre mal non moindre que celui que nous venons d'indiquer serait le résultat suivant de la mise en pratique de ces idées.

Qu'arriverait-il si vous parveniez à convaincre les cultivateurs que durant l'hiver, ils feraient bien d'aller travailler dans les manufactures?

On sait que nos jeunes gens qui s'en vont aux États Unis, et y passent leur temps à servir les machines américaines perdent complètement le goût de la culture; ils en perdent même les aptitudes. Quand ils nous reviennent, la plupart détestent ce travail pourtant si honorable.

La même chose arriverait au Canada. Détournez vos fermiers de leurs travaux ordinaires; faites leur passer une ou deux, ou plusieurs hivers dans l'intérieur d'une manufacture, et vous les verrez prendre en aversion leurs anciennes occupations; ils tendront continuellement à les abandonner; et pour retourner plus tôt à ce genre nouveau de travail dont vous leur aurez fait contracter le goût, ils feront à la hâte les travaux de leur ferme. Finalement, ils abandonneront la campagne pour se rapprocher de l'établissement manufacturier qu'ils prétendent être leur seul soutien.

Nous disons cela surtout pour la jeune génération. Les anciens ne se dégouteraient que très lentement peut-être de la culture; quoiqu'on pourrait affirmer avec assez de vraisemblance qu'un grand nombre d'entre eux finiraient par céder aux instances de leurs enfants qui leur demanderaient d'abandonner ce métier d'habitant, si pénible à exercer. Quant aux enfants même c'en serait fini, l'agriculture n'aurait plus aucun attrait pour eux.

Et comme conséquences de tout cela, qu'aurions-nous?

Une émigration b'on plus funeste encore que celle que nous déplorons tous aujourd'hui!

On se chagrine de voir nos compatriotes abandonner leur sol natal pour aller faire profiter nos voisins de leur énergie et de leurs labeurs. On a raison sous plus d'un rapport. Mais par l'application des idées exprimées par notre confrère, nous aurions une autre émigration offrant aussi de

grands dangers : celle des campagnes vers les villes

Oui, nos belles et fertiles campagnes se dépeupleraient au profit des villes sous le rapport numérique, mais pour le malheur de tous, sous les autres rapports. Or, c'est un mal que notre confrère redoute autant que nous, nous en sommes persuadés.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Conseillers pour le village de Roxton Falls : P. Kearney, G. Roussin, W. J. Alexander, Z. Dussault, John Wood, Dr Frodeur, Thos McGrail.

Conseillers pour le township de Roxton : R. Kimpton, Ed. Gagner, Antoine Langlois, Alexis Daigle, H. Leduc, Louis Clontier, Narcisse Trudeau.

Conseillers à Ste Hélène de Bagot : Louis Lemai, Charles Morin, Pierre Baudoin, Aimé Laforme, Alfred Sylvestre, Jacob Pinsonneau, Cléophas Brodeur.

Village de Waterloo : MM. A B Foster, G G Stevens, E Slack, N V D Labonté, D Frost, A Hebert, et C R Foss.

Township de Sheff rd : MM. A B Parmelee, Geo Tait, W Saxby, F Côté, D M Savage, S S Martin, Frs Fortin.

North Stukely : MM. L G Brown, T R H Paré, Bonj Roberge, Bio Archambault, S McFarland, A Renaud et A Poirier.

South Stukely : MM. R Peters, J R Bridge, L Lavigne, H B Kwoolland, W H Kwoolland, Frs Molléur et Joseph Laporte.

Village de Granby : MM. H S C Miner, Jas Irwin, R Nicols, J E Savage, Jas Horner, L Paré et Ed Rousseau.

Les canadiens de Coaticook ont réussi à faire entrer au conseil municipal un des leurs. Voici le résultat de l'élection, MM. G M Moulton, P T Baldwin, John Thornton, W S Williams, R H Paquette, S Cleveland et le docteur Damon

Le nouveau conseil se compose de deux catholiques et cinq protestants; la majorité de ces derniers nous donnent à espérer leurs concours à des mesures libérales et progressives.

Les élections municipales ont eu lieu à St. André-d'Acton, il y a eu contestation, et le poll a été tenu les deux jours. Voici le résultat : MM. El Leclaire, Eusèbe Lundreville, et Michael Donnay, ont été élu par acclamation, la contestation s'est faite entre les personnes suivantes : C Ledoux, 63 voix ; T Lauzon 80 ; S Dupuis 55 ; S St Amour 52 ; M Leblanc 47 ; Brodeur 45 ; Harvey 6 ; et M Phenix 42 voix. Les quatre premiers ont été proclamé élu.

Milton : MM. Ths Wallis, Chs Willar, F Pariseau, Pierre Jubinville, D Andraie, D Langevin, T Brunelle.

St Théodore d'Acton : les personnes suivantes ont été élu par acclamation. MM. J B Cartier, Clément Jacques, Augt Dalpé, Frs Saulniers, M Lépine, M Champagne et M.

Richmond—Messrs. Matt, Bédard, Barrett, Webber, Graham, Foster and Griffith.

Orford—Hon. E. Hale, H. Moo, Thos Tafe, P. W. Nagle, W. Whittico, Wm. M. Doherty and Louis Caya.

Melbourne Village MM. Davidson, Beattie, Boisvert, Hamel, Campbell, Frazer and Thomas.

Danville village—J. P. Stockwell, J. F. Beique, Wm Boutelle, R. Johnson, E. McGovern, R. McLeay, C. C. Cleveland

Shipton township—W. R. Philbrick W. B. Hall, A. Montgomery, W. C. Perkins, M. O'Keefe, L. Fournier, W. Adams.

Compton—A. W. Kendrick, B. F. Harvey, J. McItosh, O. Wilson, H. Foule, D. Cote and J. D. Moore.

Barford—J. Wright, Flavius Blandin, Orvis Chamberlain, Dolphis Dupont, Ozro Baldwin, Firmin Duceau, David Howe, Jr.

L'Avenir—H. S. Griffing, Thos. Brady Ed. Bourassa, Thos. Atkinson, J. Duffy M. Gagnon, E. Charpentier.

St. Simon—MM. Felix Gauthier, L. Lemonde, Alexis Grenon, Horace Bouthillet, Narcisse Cusson, J. Ledoux et Frs. Dupré, fils.

Paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe—MM. Louis Delorme, Remi Guertin, Alfred Beoit, Léon Marc-Aurèle, Augt. Fontaine, Pierre Desmarais et Grégoire Chabot.

St. Barnabé—MM. Prudent Gendron Pierre Sansoucy, Victor Cormier, Jos. Phaneuf, Lévi Chabot, Jos. Archambault et Paul Perodeau.

Lundi, le huit janvier courant ont été élus conseillers municipaux pour la municipalité de la paroisse de St. Ephrom d'Upton, les Messieurs dont les noms suivent : Augustin Dion, Franco Xavier Filiatrault, Cyrille Monet, Nazaire Delangon, magloire Phaneuf, Olivier Tremblay et Charles W. Warner, suivant l'article 312 du du code municipal de la Province de Québec.

St. Marc—MM. Loiselle, G. Desmarais, I. Durcher, Léon Perron, A. Dufort, Damion Fontaine, Alex Chicoine

St. Denis—Dr. Mignault, MM. Lambert Vincent, Ambroise Laporte, Michel Guertin, fils, Eustache Charron, Jacob Archambault et Cléophas Larue.

St. Pie—MM. P. L. J. Anger, Michel Lassier, Paul Girouard, Jean Goboille, Néré L'Heureux, Napoléon LeTestu et Dominique Désautels.

St. Hugues—MM. Timothée Brodeur, Xavier Simpson, André Désautels, Joseph Lemieux, Louis Jarret, Cléophas Brodeur et

Laprésentation—MM. J B Michon, Teussaint Leclère, Eustache Goddu, Narcisse Bergeron, Frs. Bergeron, André St. Pierre et Eusèbe Provost.

St. Hyacinthe le Confesseur—MM. R E Fontaine, Z Blanchard, H Girard, Augt Girard, D Guertin, N Bissonnette et Alfred Jugassé.

Village d'Acton Vale.— Les personnes suivantes ont été élus après deux jours de polls avec le nombre de voix qui suit : Chs. Ruscony, 90 ; Clément Marchessault, 74 ; F. X. Dalpé, 70 ; Stanislas St. Amour, 67 ; C. Lupoite, 66 ; P. Beausoleil, 65 ; J. Morrier, 57.

St. Jules.—Hubert Lemay, Antoine Larmée, Pierre Phaneuf, Pierre Maynard, Pierre Gisson, Joseph Labossière et M. Gaudreau.

St. Hilaire.—Moïse Bessette, Eusèbe Petite Pierre L'Heureux, Frs. Desautels, Clément Talon, Hubert Brouillet, et Luc Lachapelle.

St. Dominique.—Jos Blanchette, F. Désautels, Ed. Bernier, Bruno Lemontagne, J. B. Cadieux, M. F. Gauthier, Hilaire Brodeur.

St. Valérie.—Capt. Chs. Chaput, Joseph Dépot, Jos. Girard, F. X. Malo, Jos. Paré, Bruno Quintal, Thomas Mercier.

St. Liboire. John Henderson, Eer, Victor Bachand, Médard L'pine, Urgèle Desmaais, N. Arpin, N. Langellier et D. Bachand.

Comté de Wolfe : L'assemblée annuelle de la société d'agriculture no. 2 du comté de Wolfe a eu lieu, à Wotton, le 23 décembre dernier. En voici le résultat : J. Picard, Eer., M.P.P., Président ; S. Porter, vice président ; J. Z. C. Miquelon, Secrétaire Trésorier ; directeurs : MM. F. St. Jean, O. Dion, R. Manseau, M. Allard, Jean Valcourt, P. Brady et T. Manseau.

Voici les noms des officiers de la société d'agriculture du comté d'Hochechaga pour 1872 : Président J. M. Crawford ; vice président Didace Beau dry ; Sec. Trésorier Hugh Brodie.

Directeurs : MM. W. Evans, C. F. Vinet, J. Haldsworth, Ant. Lachapelle, Adrew Kill, God D.foi et W Dickson.

La société d'agriculture No 1 du comté de Rimouski a tenu son assemblée annuelle au palais de justice de la ville de Rimouski le 26 décembre dernier. Les messieurs dont les noms suivent furent choisis comme directeurs de la dite société :

Président, Messire F. Laliberté
Vice-Président, A. Michaud.
Secrétaire-Trésorier, H. Martin.
Directeurs—Messire L. Desjardins, MM. J B Martin, D. Begin, Ab. Lavoie, M. D. Banville, Jos. Lévêque et N. Pireau.

A l'assemblée générale et annuelle des membres de la société d'agriculture No. 2 de Vaudreuil, tenue à Rigaud le 26 décembre 1871, les messieurs suivants ont été élus officier et directeurs pour 1872.

Président, Emery Lalonde, Eer., Ste. Marthe.
Vice Président, John Fletcher, Eer., Rigaud.
Secrétaire-Trésorier, E. N. Fournier Rigaud.

Directeurs, MM. John Vipond, Edw. McCabe, Siméon Sitaleux, Jean B. Brunet, Ste. Marthe ; Jos. Am. Campeau père et Louis Séguin, Rigaud ; Donald S. Morrisson, Ste. Justine de Newton.

L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE ET LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION.

Les mesures adoptées par notre gouvernement local semble nous annoncer pour le printemps prochain une immigration européenne assez considérable.

On a justement approuvé le gouvernement et applaudi aux efforts sincères qu'il fait pour attirer ici des cultivateurs pratiques et exemplaires; mais cette approbation ne suffit pas, il faut de plus seconder son œuvre d'une manière effective.

Les cultivateurs belges promettent d'être d'une précieuse utilité dans nos vieilles paroisses; mais pour les voir s'y fixer, il faut s'occuper d'avance de leur assurer des situations. Et à cette fin, les sociétés de colonisation pourraient servir d'intermédiaires entre le département d'Agriculture et les habitants des campagnes qui ont des terres à vendre, à louer ou qui ont besoin de fermiers, de domestiques, etc.

Attirer les émigrés des autres pays est un des buts assigné à ces sociétés par la loi qui les régit; elles peuvent, en conséquence, s'occuper de placer les émigrants belges et même y consacrer leurs deniers.

Voici donc en substance le projet que les amis de l'agriculture sont priés de considérer:

1o Formation immédiate dans chaque comté du nombre de sociétés de colonisation permis par la loi;

2o Ces sociétés, une fois formées et reconnues, devront s'informer d'une manière exacte quelles sont les personnes qui, dans un certain arrondissement, peuvent offrir une position quelconque aux émigrants;

3o Recevoir par écrit les conditions auxquelles telles personnes offrent ainsi une carrière aux immigrants, afin d'assurer plus de garanties à ces derniers.

4o Transmettre le plus tôt possible au département d'Agriculture à Québec, la liste de ces personnes, ainsi que les conditions offertes, afin que le gouvernement connaisse le nombre et la qualité d'immigrants qu'il pourra diriger sur le théâtre d'opération de chaque société.

5o. Recevoir les immigrants à leur arrivée dans la Province et les protéger dans leurs arrangements avec les personnes qui leur auront promis une situation, et généralement favoriser leurs succès par tous les moyens possibles.

6o. Les sociétés, qui existent déjà, pourraient également s'occuper des immigrants européens tout en poursuivant l'œuvre qu'elles peuvent avoir entreprise.

Un semblable travail exigera sans doute certains sacrifices, surtout des sacrifices de temps, de la part des officiers de ces sociétés; mais il devra se rencontrer dans chaque localité assez d'hommes dévoués pour faire ces sacrifices au profit d'une aussi bonne cause.

J. A. CHICOINE.

St. Hyacinthe, 12 janvier 1872.

Un correspondant écrit au *Courrier de Rimouski* qu'à une réunion nombreuse des principaux citoyens de Maria, comté de Bonaventure pour aviser aux moyens d'établir une ferme modèle et un cours d'enseignement théorique et pratique de la science agricole, il a été décidé de s'adresser à M. le Docteur Rob'taille, le zélé représentant de ce comté et de le prier d'employer son influence auprès du gouvernement, et les autres moyens dont il pourrait disposer dans le but de fonder cet utile établissement.

Le Révérend Messire Audet, curé de la paroisse et président de cette réunion, dans un excellent discours, a su par les raisons qu'il a données, réunir dans un commun accord presque tous ses paroissiens présents.

Il faut dire aussi que la paroisse de Maria montre pour l'agriculture un zèle digne de tous les encouragements du gouvernement.

Les cultivateurs de cette partie de la Gaspésie, qui pendant nombre d'années ont fait de la pêche leur principale occupation; éloignés aussi des grands centres agricoles et ne pouvant que difficilement prendre connaissance des améliorations introduites en Canada depuis quelques années dans l'art agricole, trouveraient dans l'établissement d'une ferme modèle, presque dans le centre du comté de Bonaventure un avantage inappréciable.

Le gouvernement en venant en aide à un établissement de cette nature dans la baie des Chaleurs, ferait plus qu'une faveur à une population qui contribue largement au revenu public. Il contribuerait au développement d'un territoire fertile d'une grande œuvre nationale si généreusement entreprise par nos législateurs, et qui fait la base la plus sûre de la prospérité du pays. Que le gouvernement en encourageant ici le progrès de l'art agricole montre aux fils de nos cultivateurs, que dans leur art est l'aisance et la fortune, et les retienne ainsi sur les bords de la patrie avant qu'ils laissent leur patrimoine à des peuples étrangers.

Voici les remarques que fit un correspondant de la *Liberté* sur la question de l'agriculture:

Si l'on amonait tous nos cultivateurs à améliorer seulement un arpent de leurs champs, chaque année, ce serait déjà un grand pas de fait dans la voie du progrès. Or voici, comment on parviendrait plus effectivement à obtenir ce résultat. Au lieu de récompenser les riches, pour avoir fait ce qu'ils devaient faire, et de laisser les pauvres de côté, qu'on offre des prix pour la plus forte récolte recueillie dans un arpent. De cette façon, le pauvre comme le riche pourra concourir aux prix et bénéficiera de son encouragement d'allures. Car quel est le propriétaire qui ne pourrait donner des soins particuliers à un seul arpent de sa ferme pour en obtenir une récolte

extraordinaire? Nul, sans doute. Et de suite la cause du progrès est gagnée; car l'arpent qu'on aura ainsi particulièrement travaillé, qu'on aura fumé, drainé peut-être, labouré deux ou trois fois, continuera pendant cinq ou six ans à se sentir des soins reçus. Et rien n'empêcherait pour les années suivantes de n'y remettre, au concours que les pièces de terre qui n'ont pas encore concouru, ou bien d'exiger un plus grand nombre d'arpents pour l'admission au concours.

«Ce système d'ailleurs a déjà été mis à l'épreuve avec le plus grand succès. En 1858, la société d'agriculture du comté de Montmorency l'avait adopté. Et quel en a été le résultat? La première année, la plus grande quantité de blé récoltée dans un arpent a été; 1er prix, 34 minots; 2nd prix, 21 minots; 3me prix, 19 minots. Avoine, 1er prix, 56 minots dans un arpent pois, 42 minots; foin, 377 bottes, etc. Aussi entendait on, de toutes parts, les cultivateurs se dire après la proclamation des prix: Attendons l'année prochaine et l'on verra si je n'en ferai pas autant, ou si quelqu'un pourra me battre pour le blé, l'avoine, etc. Et en effet, la seconde année, le blé au lieu de 34 minots en donnait 36 dans un arpent; l'avoine 65 minots au lieu de 58; le foin 402 bottes au lieu de 377. Il n'y a pas de doute que si on eut continué ce système pendant sept à huit ans encore, on aurait vu la plus grande somme de progrès possible réalisée dans ce comté, relativement aux dispositions actuelles des cultivateurs qui là, comme ailleurs, ne sont pas encore convaincus que leur routine est vicieuse. Mais malheureusement un changement dans le personnel des affaires de la société amena au si un changement de système. On laissa de côté ce mode de donner des prix, pour adopter celui des visites de récoltes sur pied.

Jendi soir, le 21 décembre, a eu lieu l'examen des élèves de notre école d'agriculture et la distribution solennelle des prix.

Depuis dix mois, les élèves de cette intéressante instruction se livraient à l'étude théorique et pratique de l'agriculture, le plus noble et le plus utile de tous les arts.

Voici les noms de ceux qui furent couronnés:

Théorie agricole: 1er prix, Louis Pelletier; 2e prix, Wilbrod Tremblay.

Pratique: 1er prix, Louis Pelletier; 2e prix, Ferdinand Fortier; 3e prix, Alphonse Gingras.

Arithmétique: 1er prix, Wilbrod Tremblay, 2e prix, Ferdinand Fortier.

Dans la soirée, M. Louis Pelletier subissait les dernières épreuves pour l'obtention du brevet de capacité agricole devant un bureau d'examineurs composé des supérieurs et professeurs de l'institution. *Gazette des Campagnes*

CHAMBRE DES ARTS ET MANUFACTURES.

3 janvier 1872.

M. le Rédacteur,

Il m'a été donné hier d'assister à une assemblée qui fera époque à Montréal, et dans laquelle les préjugés de races ont été mis à découvert avec une audace incroyable.

Cent quarante sept délégués des sociétés d'artisans, des collèges et Universités et des chambres de commerce des villes de la province de Québec s'étaient réunis, comme le veut la loi, pour procéder à l'élection des officiers et du sous comité de la "chambre des arts et Manufactures" dont le siège principal d'affaires est à Montréal. Cent un d'entre eux étaient canadiens français.

Le vice-président de la chambre M. A. A. Stevenson, en l'absence du président prit le fauteuil à 3 heures P. M. et de suite par l'attitude pleine d'indélicatesse de quelques représentants des sociétés anglaises, il fut facile de voir qu'un plan avait été concerté à l'avance pour chercher à paralyser l'influence des délégués canadiens français, au prix de la bonne harmonie et de la concorde et au mépris de la loi.

Je regrette de le dire, M. Stevenson fit voir, par sa conduite aussi peu digne qu'injuste, qu'il était disposé à prêter main forte à ceux qui tentaient d'organiser le bureau de direction à un point de vue exclusif et au profit d'une seule race, la race anglaise.

M. A. Perry dès le début, prétendit que les membres élus pour l'année 1871 avaient seuls le droit d'adopter les rapports sur les opérations de l'année expirée et de participer aux délibérations précédant l'élection qui devait se faire.

Il fut suggéré d'établir une ligne de démarcation entre les anciens membres et les nouveaux. Naturellement les délégués récemment élus s'opposèrent à une telle prétention, mais le président, sans tenir compte de leurs protestations, ordonna au secrétaire, M. de Bellefeuille, de lire les noms des anciens membres du Bureau. M. de Bellefeuille s'y objecta en s'appuyant sur le statut provincial de 1869, chap. 15, sec. 108, qui dit expressément: "Les noms des délégués élus seront transmis par le secrétaire de l'institution que les a ra élus au secrétaire de la chambre des arts et manufactures, qui devra les inscrire sur le rôle des membres de la dite chambre pour la nouvelle année." Cette clause de la loi fait donc un *devoir* au secrétaire d'inscrire les noms des délégués sur le rôle des membres de la chambre; il n'y a pour lui aucune alternative, et par là même les nouveaux délégués avaient le droit de prendre part de suite aux délibérations de la chambre. L'ordre donné par le Président était donc contraire à la loi.

Quelques délégués français firent remarquer qu'il y avait similitude en-

tre l'élection des députés au Parlement et celle des membres de la chambre des arts et manufactures. Dans l'un comme dans l'autre cas la durée du mandat est fixée par la loi. Celle-ci dit que, *chaque année*, dans le mois de décembre, les instituteurs et autres corporations éliront leurs délégués; elle déclare de plus que l'élection des officiers de la chambre des arts et manufactures se fera le *premier* mardi de janvier, *chaque année*.

La durée des fonctions de chaque délégué est donc déterminée, et il était injuste et illégal de prétendre que les anciens membres seuls pourraient prendre part aux délibérations. Ils ne le pouvaient qu'en autant qu'ils avaient été réélus.

La raison de cette prétention extraordinaire émise par M. Perry et quelques autres, est que tous les anciens délégués anglais étaient présents à l'assemblée; tandis que parmi les anciens délégués canadiens-français, il n'y avait de présents que ceux qui avaient été réélus par les différents instituteurs, en décembre dernier, tel que le veut la loi. Les anglais étaient en majorité, et, par leur tactique, ils voulaient ni plus ni moins éliminer les nouveaux délégués dont la majorité était française et les priver de leur vote. Cela se vit clairement dans une motion présentée par M. Gilman, dans laquelle il était dit qu'attendu qu'il apparaissait que l'institut des artisans canadiens-français et les autres institutions autorisées à nommer des délégués avaient envoyé un nombre de délégués plus considérable que celui auquel ils avaient droit, que la vérification des pouvoirs de ces délégués fut soumise à un comité spécial qui ferait rapport le 31 janvier courant.

Comme la loi dit que les élections de la chambre doit se faire le premier mardi de janvier, il était évident qu'on voulait empêcher l'organisation du bureau, puisque le 31 janvier on n'aurait pu procéder aux élections.

M. de Bellefeuille proposa en amendement qu'il fut procédé de suite à la vérification des pouvoirs.

Le président ayant refusé la parole aux nouveaux délégués, de même que le droit de vote sur les motions proposées; il s'en suivit une excitation considérable. Plusieurs délégués tentèrent vainement de prendre la parole et il était évident qu'aucun nouveau membre se soumettrait aux décisions arbitraires et illégales du président Stevenson. Celui-ci ordonna à M. de Bellefeuille de lire les noms des anciens membres du bureau, mais il refusa et appela au milieu du tumulte et en dépit des injonctions du président les noms des délégués présents.

Quelques uns pressèrent d'aller tenir séance ailleurs, quelques autres voulurent déposer le président et une motion fut même faite dans ce sens.

À la demande du secrétaire, le président refusa de procéder à l'élection et

l'excitation des esprits devint à son comble. Beaucoup de délégués étaient montés sur les bancs et les tables et les cris continuels se faisaient entendre. Finalement, après 4 heures de délibérations, c'est-à-dire à 7 heures du soir, le président ne pouvant rétablir l'ordre, laissa le fauteuil après avoir tenté d'apporter avec lui le registre des délibérations. Il fut suivi par les délégués anglais.

Le calme s'étant rétabli, un président *pro tempore* fut nommé, et après la vérification des pouvoirs des délégués, l'assemblée procéda à faire les élections.

Les personnes suivantes furent élues unanimement. Président, G. W. Weaver; vice-président D. Budrias, Secrétaire-Trésorier, E. L. de Bellefeuille. Sous comité—Chs. Legg, J. D. McCord, W. B. Corse, E. L. de Bellefeuille, Isaac Craig, C. O. Beauchemin, Adolphe Lavesque; J. P. Craig, John A. Leclerc.

Après l'adoption des règlements de cette chambre, l'assemblée s'ajourna. Il était alors près de huit heures du soir.

Je vois dans les journaux anglais de ce matin que la minorité anglaise a élu un autre bureau de direction. Je ne sais comment et où une telle élection s'est faite. Ce n'est certainement pas dans la salle où se trouvaient les délégués, et le président Stevenson n'a jamais nommé qui que ce soit pour dépouiller le scrutin, ni n'a proposé à l'assemblée mont de l'assemblée aucune personne pour être les membres du sous-comité.

Dans tous les cas, si on est sérieux en mettant de l'avant de tels noms, je ne sais comment on pourra légaliser de tels actes. Cette prétendue élection faite par la minorité anglaise ne servira qu'à démontrer quel fanatisme in pire quel que les anglais et combien on s'est montré peu généreux en n'élisant qu'un seul canadien français. De semblables luttes de races sont infiniment regrettables et désastreuses, et il est malheureux qu'à Montréal, il y ait parmi la population anglaise des esprits aussi exaltés que MM. Stevenson, Perry et Guilman.

Les élections faites par les canadiens français en cette circonstance démontrent leur esprit de justice et de libéralité et devront couvrir de honte ceux qui ont provoqué par leurs injustices un tel tumulte.

SPECTATEUR.

—Le *Mercury* donne, pour guérir la picote, un remède qu'il dit avoir été communiqué par un vieux loup de mer, qui en a fait usage avec succès pendant 20 ans. Dissolvez une cuillerée à thé de sulfate de zinc dans une chopine d'eau douce et l'appiquez sur les pustules avec une éponge. —*J. de Québec.*

—Ceux qui ont en leur possession des monnaies à tabac, à la campagne surtout, font bien de se rappeler que, pour se mettre à couvert de l'amende et de la confiscation, ils doivent en avertir, par écrit, le Percepteur du revenu de l'intérieur.

—Lundi matin, à Montréal, vers 9 heures, un homme informa la Station de police de la rue Ottawa que deux enfants appartenant à une famille nommée McCaffrey, étaient gelés à mort dans une maison de la rue Kemp. Un homme de police se rendit sur les lieux et constata que les faits rapportés n'étaient que trop vrais. Dans une chambre sans feu, ne contenant aucun ameublement indiquant que des êtres humains habitaient cet appartement, l'homme de police trouva deux enfants, l'un âgé de trois mois, et l'autre de deux ans, gelés à mort. Les parents étaient aussi dans un triste état. Le père avait les jambes gelées, et la mère avait les pieds dans le même état. On les conduisit tous les deux à l'Hôpital Général.

Quand un feu de cheminée se déchaîne, il n'y a pas un moment à perdre; mais pour l'éteindre il ne faut pas jeter dans le foyer de l'eau, de la fleur de soufre ou de la poudre de chasse, comme beaucoup de personnes le pensent et le font encore: il suffit pour étouffer immédiatement le feu, de prendre soit une nappe, soit une couverture, soit un drap de lit, de le plonger tout entier dans l'eau; puis, après l'avoir plié en double, d'en boucher immédiatement l'ouverture inférieure de la cheminée, de manière à intercepter toute communication avec l'air de l'appartement. Si cette opération est bien faite, s'il n'existe plus aucune issue, le feu de la cheminée s'éteint de lui-même, l'air qui alimentait la combustion lui faisant défaut.

Si le feu se déclare dans un poêle, il est plus facile encore de l'éteindre: on n'a qu'à boucher la porte du poêle avec le plus grand soin, et à en fermer très hermétiquement le tuyau à l'aide de la clef qu'on y adapte ordinairement, et qui sert à ralentir ou à accélérer le tirage.

—La peste fait tant de ravages à Ouzou, que l'on propose de fermer les écoles publiques.

—D'après les astronomes une formidable éruption a eu lieu dans le soleil.

Une énorme protuberance, que les admirables moyens d'investigation de la science moderne ont fait reconnaître pour être composée de gaz hydrogène, a été soudainement écartée du globe du sol et lancée à une hauteur de 15,000 milles au-dessus de la croûte terrestre, bien que restée en communication avec celle-ci par quatre minces colonnes verticales.

Une demi-heure après, cette immense masse éclata par suite d'une incompréhensible secousse partie du bas, et en dix minutes l'espace au-dessous de la surface solaire fut converti de débris à la hauteur de 200,000 milles.

J. de Québ. c.

MM. Rothschild, Jay Cooks et Cie., ont acheté pour 600 millions de piastres du nouveau emprunt américain. Il ne reste plus que 700 millions sur le marché et ces banquiers sont disposés à les prendre si les Etats Unis veulent payer l'intérêt à Londres.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucunes dettes faites par son épouse Hortance Pigeault, faisant défense de ne rien lui avancer en mon nom, sans un écrit signé de ma main, St Antoine, 28 décembre 1871.

FRANCOIS LAPIERRE

Employons la meilleure

Pour guérir le Rhumatisme, Névralgie, Cholique, Crampes, Maux de Gorge, Étièvements et Douleurs, Maux de Dents, Eurythmie, Maux de Tête, Douleurs dans le Côté et le Dos, Rhumes, Bronchites, Asthme, Dyspepsie, Diarrhée, Inflammation, Érysipèles, Brûlures, Échaudures, Engorgements, Corps Malsades des Nerfs, etc., etc.

Il n'a encore jamais été offert au public de préparation égale au STANTON PAIN RELIEF qui est composé exclusivement de substances végétales et contient aucuns minéraux ou autres poisons, il peut être pris en tous temps avec la plus grande sécurité et avec la certitude de réussir. Les certificats les plus appréciés sont obtenus de ceux qui s'en servent.

Lisez le certificat suivant d'un médecin praticien expérimenté et très recommandé. C'est un certificat entre mille que nous recevons tous les jours non seulement des médecins mais aussi de personnes qui sont très reconnaissantes pour le soulagement que leur a procuré l'usage du PAIN RELIEF.

Montréal, 8 février 1871.

R. W. Stanton Esq.

Monsieur,

J'ai toujours considéré que c'était contraire à l'éthique médicale pour un homme de profession ayant ses diplômes de recommander en aucune manière l'usage des "Médecines Patentées" et je pourrais ajouter que je crois encore à cette opinion, quand je vois des médecines patentées composées d'une variété d'ingrédients, dont les proportions et la qualité sont connues aux fabricants seulement. Toute fois, à part ces faits, je crois que l'usage de prendre des remèdes a pour effet de sauver la vie et de soulager les peines et les souffrances de l'humanité. Je crois aussi que quand un médecin instruit découvre avec certitude qu'une médecine spéciale ou une combinaison de médecine possède la propriété de donner un soulagement presque instantané au pauvre affligé, ce médecin est dans l'obligation de recommander ce remède ou cette combinaison de remèdes. Peu importe de qui et d'où vient le soulagement aux affligés et aux agonisants, si la douleur est chassée et la nature ramenée à son état de bien-être et d'exemption de douleur, le grand but de la médecine est atteint.

Maintenant, monsieur, sans demande ni sollicitation de votre part, permettez-moi de dire que votre nouveau remède que vous appelez STANTON'S

PAIN RELIEF, est un remède très précieux et supérieur, composé de presque tous les médicaments et soulageurs de douleurs que la profession médicale connaisse. J'ai été le témoin il y a quelques semaines d'un soulagement dont s'adresser à vous pour voir la médecine comme étant le meilleur. Soit que la science ou l'art ait jamais offert à l'humanité souffrante. Je connais la composition de votre remède, et j'ai très soigneusement expérimenté ses mérites, et je suis convaincu que tous les praticiens honorables qui l'emploieront dans des cas de douleurs très sévères, seront d'accord avec moi pour dire que c'est un remède aussi extraordinaire qu'excellent.

de douleurs si extraordinaires par l'usage de votre remède que je suis porté à croire que des milliers de personnes ont été sauvées.

W. F. MONAGHAN, M. D.

Le certificat ci-dessus est un entre les excellents certificats que je reçois journellement de toutes les parties du pays où j'ai introduit cette préparation vraiment supérieure, et comme je suis canadien et résidant avec tous mes intérêts ici, on peut être convaincu que j'emploierai toujours le meilleur matériel qu'il soit possible d'obtenir sur nos marchés, afin de maintenir ma préparation dans l'état le plus par et le plus excellent. Les commerçants de la République voisine qui n'ont aucun intérêt dans le Canada excepté pour ce qu'ils peuvent emporter dans leurs endroits consistant en des milliers de piastres annuellement, et ne nous donnent en retour des restes plus que douteux de préparation qui ont vieilli sur leurs tablettes, mais qui sont jugées assez bonnes pour être jetées sur le marché canadien pour quelques années qu'ils réussissent à vendre en répandant des annonces spécieuses et des certificats fabriqués.

Les personnes souffrantes sont guéries journellement sans aucune charge, dans mon bureau, donnant ainsi une preuve palpable de l'efficacité de mes médecines.

Je prépare aussi de la Salsepareille et des Pilules qui ne le cèdent en rien dans leur mérite particuliers à mon PAIN RELIEF.

A vendre par le Dr. E. St. Jacques, à St. Hyacinthe, et N. H. Du'ard, Jr., à Acton Vale, en gros aux prix du manufacturier, et en détail par les druggistes et les marchands.

H. W. STANTON.

ture, le vertige, la difficulté de la respiration les suffoquations, les douleurs dans le côté, dans la poitrine, etc., etc.

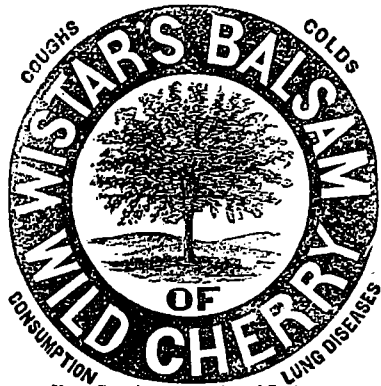
Prix, 25 cents la boîte.

S'adresser par lettre affranchie à

RADWAY & C^{ie}.
430 Rue St. Paul, Montréal.
St. Hyacinthe, 1 août 1871.

Prenez garde aux Contrefaçons.
Demandez pour la Récupération
Rapide Radway et n'en prenez pas d'autres.

En vente chez tous les Pharmaciens



Ce célèbre remède n'assèche pas seulement la toux en en faisant exister la cause, comme font la plupart des autres préparations, mais il relâche et nettoie les poumons et diminue l'irritation, détruisant par là la cause de la maladie. **SETH W. FOWLE & FILS**, propriétaires, Boston. En vente chez tous les pharmaciens et marchands de médecines

Iron in the Blood!



The PERUVIAN SYRUP makes the weak strong, and expels disease by supplying the blood with NATURE'S OWN VITALIZING AGENT—IRON.

Caution.—Be sure you get Peruvian Syrup. Pamphlets free. **J. P. DINSMORE**, Proprietor, No. 36 Dev St., New York. Sold by Druggists generally.

AVERTISSEMENT.—Le Sirop véritable porte son nom—"Peruvian Syrup" (non pas "Peruvian Bark")... soufflé dans la bouteille. On envoie gratis un pamphlet de 32 pages. **J. P. DINSMORE**, propriétaire, 38, D^e Street New-York.

En vente dans toutes les pharmacies.
1er mars 1871—12-15-t.

Terre à vendre.

Dans la paroisse de St. Dominique, 3e rang, une terre de deux arpents de front sur trente de profondeur avec maison, grange et autres bâtisses pour les besoins de la ferme.

Plus de trente arpents sont en bon état de culture et dans le reste on peut trouver de quoi chauffer la maison pour toujours.

Les conditions seront faciles. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux à

J. BTE. DAVIAU.
St. Dominique, 25 Novembre 1871—3 m.

REMEDES DE RADWAY

Santé! Beauté!!

Sang fort, pur et riche—Accroissement de la chair et du poids—

Peau transparente et beau teint

Assurés atous.

SALSEPAREILLE RESOLUTIVE DE RADWAY.

A effectué les guérisons les plus étonnantes. Les changements que le corps subit sont si rapides que chaque jour on le voit accroître en chair et en pesanteur

Les Scrofules, la Consommation dans leurs formes multiples, les ulcères à la gorge, à la bouche, les tumeurs, les maux d'yeux, le distillement des oreilles, des yeux, du nez, de la bouche, les maladies de la peau dans leurs formes les plus dangereuses, les éruptions, les érysipèles, les vers dans la chair, la teigne, les tumeurs, les cancers, les transpirations la nuit, ne peuvent échapper à l'influence de la Salsepareille de Radway et un usage de quelques jours prouvera sa puissance curative.

Non-seulement la SALSEPAREILLE de Radway excelle tous les remèdes connus, mais elle est le seul remède positif pour LES ROGNONS ET LA VESSIE, Maladie Urinaire, la pierre, la diabète, la goutte et autres maladies analogues.

Dans toutes les conditions la SALSEPAREILLE RESOLUTIVE DE RADWAY, aidée par l'application du READY RELIEF de RADWAY, à l'épingle dorsale et avec les intestins régulés par une ou deux des PILULES REGULATRICES DE RADWAY par jour, produira bientôt une guérison complète. Dans peu de jours le patient pourra fonctionner sans douleur, et son urine reprendra son état normal.

TUMEUR DE 12 ANS GUERIE PAR LA RESOLUTIVE DE RADWAY

Deverly, Mass, 18 juillet 1869.

Dr. Radway.—J'ai eu une tumeur dans les ovaires et les intestins. Tous les médecins m'ont condamnée. J'essayai tout ce qui me fut recommandé, mais rien n'y fit. Je fis usage de votre Résolutif, mais sans y avoir aucune confiance. J'en pris six bouteilles et une boîte de pilules et deux bouteilles de votre Ready Relief et je me sens mieux et des plus heureuses que je ne l'ai été depuis 12 ans. Vous pouvez publier ce témoignage si vous voulez.

HANNAH P. KNAP.

Une lettre importante d'un homme éminent et résidant à Cincinnati, Ohio, connu depuis 40 ans aux éditeurs de livres dans tous les Etats-Unis :

New-York, 11 oct. 1870.

Dr. Radway.—Cher monsieur.—Le sentiment du devoir m'a engagé à faire connaître au public ce qu'a produit votre médecine sur moi. Pendant plusieurs années, j'ai été affecté de quelque maladie dans la vessie et les organes urinaires; il y a 12 mois, le mal avait atteint les proportions d'une maladie dangereuse que les médecins avaient dit incurable, vu mon âge, 73 ans. J'avais lu les guérisons étonnantes opérées par vos remèdes, et il y a quelques mois, je lus une notice dans le *Saturday Evening Post*, de Philadelphie d'une guérison opérée par une personne qui avait souffert aussi longtemps que moi-même. Je me procurai vos remèdes et en fis usage. En trois jours, j'ai éprouvé du mieux et je me sens aussi bien que jamais je n'ai été.

C. W. JAMES.
Cincinnati, Ohio.

R. R. R.

Le Ready Relief de Radway

Guérit les douleurs les plus grandes

EN MOINS DE 20 MINUTES

LE READY RELIEF DE RADWAY

GUERIT TOUTES LES MALADIES.

C'est le premier et c'est le seul

Remède contre les douleurs

Qui arrête instantanément les douleurs atroces, soulage les inflammations et guérit les congestions des poumons, de l'estomac, des intestins ou autres organes par une application de une à 20 minutes, quelle que soit la violence de la douleur. Etes-vous cloué sur votre lit par un rhumatisme, êtes-vous infirme, nerveux, névralgique ou accablé par la maladie.

LE READY RELIEF DE RADWAY

vous procurera soulagement instantané

L'inflammation des rognons, l'inflammation de la vessie, l'inflammation des intestins, la congestion des poumons, le mal de gorge, la difficulté de respirer, la palpitation du cœur, l'hystérie, le croup, la diphtérie, le catarrhe, l'influenza, le mal de tête, le mal de dents, la névralgie, le rhumatisme.

L'application du READY RELIEF sur les parties affectées par la maladie procurera du soulagement.

Vingt gouttes dans un demi-verre d'eau guériront en quelques instants les crampes, les spasmes, les brûlements d'estomac, la maladie du cœur, la diarrhée, la dissenterie, les coliques toutes les douleurs internes.

Les voyageurs devraient toujours porter une bouteille du READY RELIEF DE RADWAY avec eux. Que quelques gouttes dans de l'eau préviendront la maladie provenant d'un changement d'eau.

LA FIEVRE.

Nul remède au monde ne guérit la fièvre aussi rapidement, avec l'aide de six Pilules de Radway, que le READY RELIEF de Radway

LE READY RELIEF DE RADWAY

est le remède le meilleur, le plus sûr et le meilleur marché dont on puisse faire usage.

Personne

ne sera plus torturé par la fièvre, s'il prend du READY RELIEF de Radway et tient ses intestins en ordre avec les Pilules de Radway. Des centaines de personnes dans l'ouest peuvent l'attester.

N. B.—Voyez si chaque bouteille porte un bouchon en caoutchouc.

En vente chez tous les droguistes.
Prix 25 cents.

Les Pilules Purgatives

DU DR. RADWAY SANS GOUT.

Élégamment recouvertes d'une gomme douce Purgent, régularisent, purifient, nettoient et fortifient.

Aussi elles guérissent toutes maladies: de l'estomac, du foie, des intestins, des rognons, de la vessie, les maladies nerveuses, le mal de tête, la constipation, la fièvre bilieuse, les hémorrhoides et tous les dérangements internes. Elles effectuent infailliblement une guérison positive.

ELLES SONT PUREMENT VEGETALES ne contiennent pas de mercure, de minéraux ou de Drogues nuisibles.

Quelques doses des PILULES DE RADWAY délivreront le système de tous les désordres provenant du mauvais état des organes digestifs tels que la constipation, l'acidité de l'estomac, les nausées, le dégoût de la nourri-



Guérison de la Bronchite.

Smithfield.
 J. C. CHAMBERLAIN, écuyer.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans, je fus aff. et d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très-difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent sur mon lit pour ne pas empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois des médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement j. continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du Grand Remède Shoshonee. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand je fus à peu près fini le commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais ainsi bien que j'aurais été avant ma maladie, j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6e jour d'avril 1870.

J. M. WELINGTON, J. P.

GUERISON EFFRANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

Brooklyn, 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, écuyer.—Monsieur —Je certifie que ma femme était très-malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'ai acheté une bouteille du Grand Remède Shoshonee. Au bout de dix jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement.

Vous pouvez publier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN,

Ministre Episcopalien Methodist.

AGENTS.—St. Hyacinthe, Dr. E. St Jacques, etc. Marie de Monnoir, C. F. Beauchemin. Upton, J. Mallette. Acton-Vale, J. Morrier. Roxton-Falls, Marshall et Jackson. Milton, Thos. Hackett. Chambly, John Hackett. Roxton-Pond, R. A. Kimpton.

2 août 1871.

A VENDE.

Un superbe emplacement situé à Waterloo P. Q. A une dimension convenable, avec dépendances consistant en une magnifique bâtisse en briques à deux étages et d'une en face de l'hôtel "FOSTER HOUSE" à une minute de la Station du Chemin de fer, grange, remise, etc. La bâtisse en briques est occupée depuis plusieurs années comme magasin et résidence privée, et pourrait servir pour un hôtel, une licence d'hôtel est garantie par le vendeur à tout acquéreur. Pour les conditions qui sont des plus libérales.

S'adresser au Propriétaire à

MICHAEL LEONARD,

ou à

LOUIS JODOIN, Notaire.

Waterloo le 8 Nov. 1871.



Voilà la bonne nouvelle!

Quel Grand Remède Shoshonee et Pilules de l'éminent Homme-Médecin Indien, le Docteur Lewis Josephus, de la grande Tribu des Shoshonees, Colombie Anglaise, accomplit les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionné dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale. Canadienne, un tel suc n'a marqué jusqu'ici l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI?

Simplement parce que les nombreux ingrédients médicaux précieux (tels que les extraits de l'écorce le cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dan lellion, Hyoscyamus, Nux Vomica, extrait composé de Colocythe, Jalap, Socotrine, Aloes, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la composition de la médecine combinée, sont tellement et si harmonieusement combinés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisfaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des poumons, du foie, le rognon, des organes digestif, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les hémorrhies et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang excepté la troisième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'almanach ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Shoshonees; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte 1.00 piastre. Pilules, 25 cents la boîte.

AGENTS.—St. Hyacinthe, Dr. E. St Jacques. Ste. Marie de Monnoir, C. F. Beauchemin. Upton, J. Mallette. Acton-Vale, J. Morrier. Roxton-Falls, Marshall et Jackson. Milton, Thos. Hackett. Chambly, John Hackett. Roxton-Pond, R. A. Kimpton.

24 août 1871.

A VENDRE.

A Waterloo, P. Q., un emplacement d'une dimension convenable, situé au centre de ce florissant village, à proximité de l'Eglise catholique du Palais de Justice, du Bureau de Poste et du marché récemment construits. Cet emplacement est bâti d'un magnifique bloc en briques à deux étages, tout neuf et maintenant occupé comme magasin et résidence privée. Les titres de l'immeuble sus-décrié sont incontestables.

Pour les conditions qui sont des plus libérales. S'adresser à Waterloo, au propriétaire, ISIDORE BEAULNE, ou à

LOUIS JODOIN, Notaire.

St. Hyacinthe, le 14 Nov., 1871.

SYROP D'HYPHOPHO PHITE
 COMPOSÉ DE
FELLOWS'

Le pouvoir d'arrêter la maladie que possède cette médecine est honorablement reconnue par la faculté médicale partout où il a été introduit et l'augmentation rapide du débit qui s'en suit est la meilleure garantie de l'estime dont il jouit dans le public.

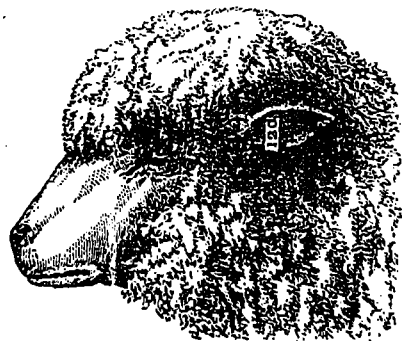
Ce sirop guérit la *Consommation Pulmonaire* premier et second degrés; soulage et prolonge la vie au troisième; il guérit l'asthme, les bronchites, Laryngites, rhumes et la toux; il guérit toutes maladies provenant du besoin d'Action Musculaire et de Force nerveuse tel que mouvement du foie et des reins, Dyspepsie, faiblesse et inaction du cœur, Paralyse locale et générale, Aphonie ou perte de la voix. Il guérit la *Leucorrhœe*, *Cholorose*, *Anémie* et purifie le sang.

Prix, \$1.50 — 50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste
 St. John, N.B.

avril, 1871.

MARQUES POUR MOUTONS
 DE DANA
 Patentées,



Ces marques sont ce qu'il y a de meilleur marché, de plus durable, qui donne le moins de trouble et c'est l'invention la plus complète. Elles sont employées et recommandées par plusieurs des meilleurs éleveurs dans les Etats Unis et le Canada, tels que J B Loring, de Salem, Mass., président de la société des producteurs de laine de la Nouvelle-Angleterre; John S Ross, Hennepin, Illinois; Professeur M Miles, du Collège d'Agriculture de l'Etat, Lansing, Michigan; Hon George Brown, Toronto Ont; John Snell, Edmonton, Ont. Sur chaque marque est estampée le nom du propriétaire et le numéro du mouton.



Elles seront envoyées free par la poste ou l'Express pour seulement 4 cts chaque et peuvent durer vingt ans. L'argent doit accompagner tous les ordres.

ARCHIBALD YOUNG
 Sarnia, Ont.

Tous ordres ad essayé au bureau de Courrier ou du Journal d'Agriculture pour aucune quantité sera remplie au prix ci-dessus aussi vite que les marques seront faites et envoyées.

CAMILLE LUSSIER.